

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable / parcelle AY 239 à SAINT FLORENTIN

De : Lucien Guillemet

Date : 22/02/2024 18:41

Pour : pref-dup-stflorentin@yonne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis le gérant de la SCI ALOISE propriétaire de la parcelle AY 239, à SAINT FLORENTIN, et je viens par ce courrier vous faire part de notre opposition à l'acquisition de cette parcelle par la Communauté de Communes Serein et Armance.

J'ai en effet signé, en Septembre 2020, une promesse de bail avec la société Boralex SAS * pour le développement sur cette parcelle d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 5,8 MWc, produisant 6 654 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 1 600 personnes.

Compte tenu du caractère dégradé du site, du besoin actuel en énergie renouvelable et de la proximité du raccordement au réseau, un projet solaire photovoltaïque est très cohérent sur cette parcelle. Sa réalisation, tout en résolvant une bonne part des problèmes qu'il pose aujourd'hui, éviterait aussi l'imperméabilisation et l'artificialisation d'une bonne part du site. Les impacts du projet devront naturellement être évalués via une étude d'impact permettant de valider et de mieux définir le projet.

Boralex et moi-même n'avons pas souhaité initier le projet en l'absence d'un retour positif de la commune car un projet d'énergie renouvelable est d'abord un projet de territoire, mais nous ne comprenons pas pourquoi, dans le contexte actuel de la transition énergétique et d'accélération du recours aux énergies renouvelables, la commune s'oppose à ce projet depuis 2020, en retardant d'autant les retombées positives. Outre l'image positive d'une telle implantation, le territoire y trouverait aussi des revenus fiscaux, (cf. pièce jointe) :

Par an pour la collectivité :

— inconnu.png

	Retombées fiscales (1ère année d'exploit)			
	SPF	EPF	IFER	CVM
Commune	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-
Intercommunalité	100 €	200 €	4 000 €	500 €
Département	-	-	7 000 €	800 €
Région	-	-	-	-

Sur 20 ans :

— inconnu_1.png

	Retombées fiscales (20 ans d'exploit)			
	SPF	EPF	IFER	CVM
Commune	20 000 €	22 000 €	20 000 €	-
Intercommunalité	2 000 €	4 000 €	80 000 €	10 000 €
Département	-	-	147 000 €	8 000 €
Région	-	-	-	-

La société Boralex, comme moi-même, se tient naturellement à votre disposition pour toute question complémentaire.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Lucien Guillemet,
gérant de la SCI Aloïse

* BORALEX SAS

Capital social : 164 847 477 €

Siège social : 71 rue Jean Jaurès 62575 Blendecques, France

Lieu d'immatriculation : Boulogne-sur-Mer

SIREN n° 424 442 762 RCS Boulogne-sur-Mer

— Pièces jointes :

inconnu.png	8,2 Ko
inconnu_1.png	9,0 Ko
Revenus fiscaux pour le territoire du projet de centrale photovoltaïque de SAINT FLORENTIN.pdf	37,1 Ko
Centrale photovoltaïque SAINT FLORENTIN - Revenus fiscaux pour le territoire.pdf	36,8 Ko
Revenus fiscaux pour le territoire du projet de centrale photovoltaïque de SAINT FLORENTIN.pages	143 Ko

Par an pour la collectivité :

Commune
Intercommunalité
Département
Région

Retombées fiscales (1ère année d'exploit)

	TFPB	CFE	IFER	CVAE
Commune	1 300 €	1 000 €	3 100 €	-
Intercommunalité	100 €	200 €	4 600 €	500 €
Département			7 600 €	400 €
Région				

Sur 20 ans :

Commune
Intercommunalité
Département
Région

Retombées fiscales (20 ans d'exploit)

	TFPB	CFE	IFER	CVAE
Commune	28 600 €	22 000 €	68 300 €	-
Intercommunalité	2 200 €	4 400 €	101 300 €	10 000 €
Département			167 300 €	8 000 €
Région				